



Le Mans, le 22 juin 2017

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

Appel à la vigilance sur le département

En Sarthe, du fait des conditions météorologiques particulièrement sèches, la baisse des niveaux des cours d'eau est très sensible sur plusieurs bassins versants.

Des **mesures de restriction des usages de l'eau** viennent d'être définies par un arrêté préfectoral en date du 22 juin 2017, et sont applicables sur deux **bassins versants en situation d'alerte (Vègre, Orne saosnoise)**, et un **bassin en situation d'alerte renforcée (Veuve – Tusson)**.

Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles consistent en une limitation des conditions d'usage de l'eau (arrosage des pelouses, des golfs, et des jardins, interdit entre 8 h et 20 h ; interdiction du lavage des voitures sauf en stations professionnelles,...) ou une limitation des volumes autorisés (limitation des prélèvements agricoles à 60 % des volumes autorisés sur les bassins en alerte, à 40 % sur les bassins en alerte renforcée).

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur 11 bassins-versants : Rhonne, Roule Crottes, Orne champenoise, Deux Fonds, Gée, Orthe, Vaudelle, Merdereau, Braye-Anille, Sarthe amont.**

L'évolution à la baisse des débits appelle donc à une vigilance particulière, et il est demandé à chacun de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

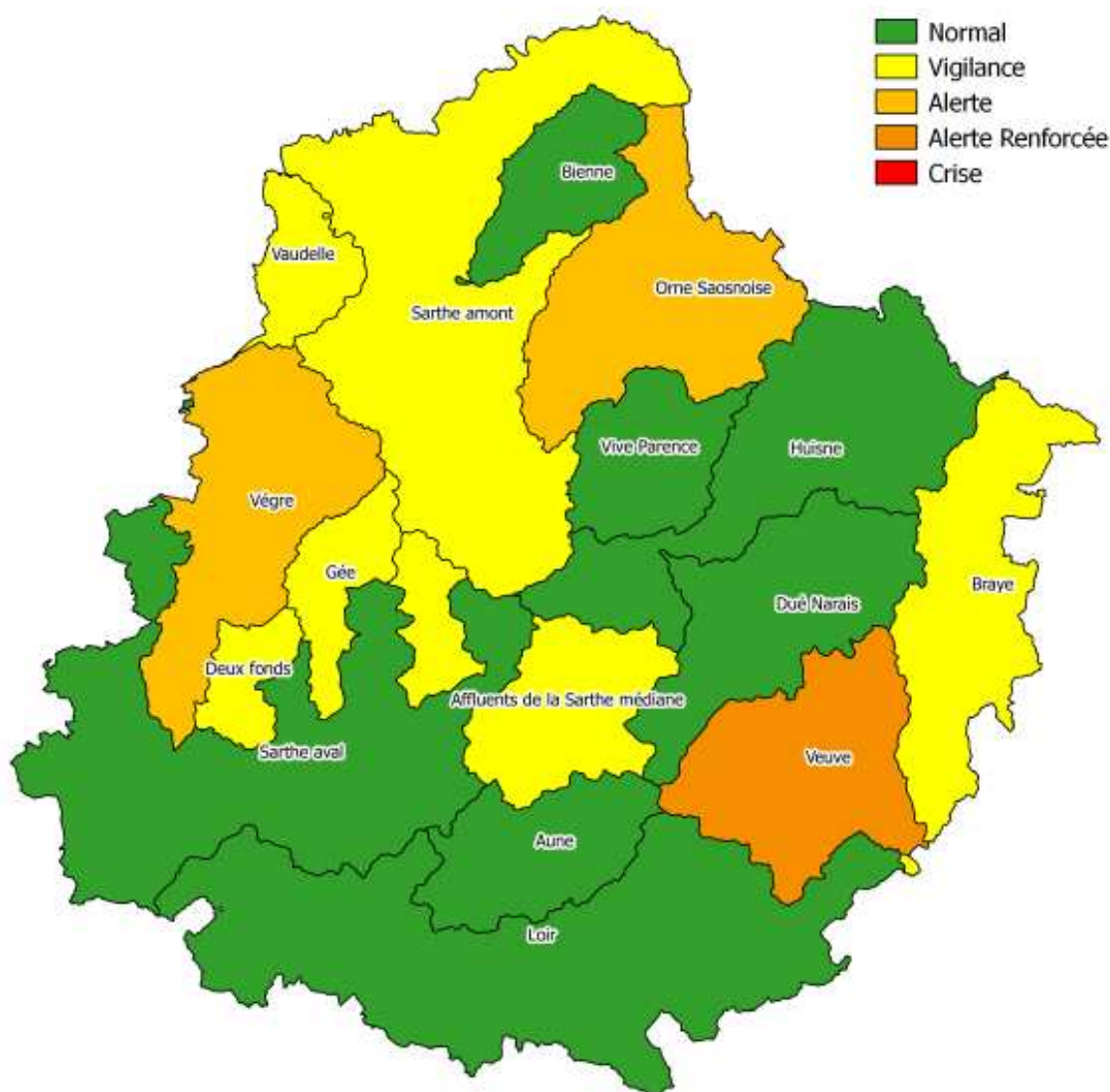
Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr



PRÉFET
DE LA SARTHE

Situation au 19 juin 2017 des bassins versants par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011



Communiqué de presse

Préfecture de la Sarthe

Place Aristide Briand - 72041 Le Mans cedex 9

☎ 02.43.39.72.72 - www.sarthe.gouv.fr - Twitter [@Prefet72](https://twitter.com/Prefet72) - Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Sarthe)